



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit juillet à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 44, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 juillet 2020

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; MORELE Carine ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : LHERITIER Laurent à Denis PRIOURET ; Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH ; Benjamin SIMONS à Thierry LETELLIER.

Mme Valérie BERTIN, maire de Vallière, souhaite la bienvenue aux délégués et procède à l'appel.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Marina BONIFAS** Désignée à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Prescription de la révision dite allégée n°1 du PLU d'Aubusson : définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
2. Vote du budget primitif 2020 pour le budget principal - Information fiscalité 2020
3. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe Atelier Relais
4. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe Instruction des ADS
5. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe SPANC
6. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques
7. Attribution d'une subvention à l'association Tom Pousse ;

8. Attribution d'une subvention à l'association Clé de Contact
9. Désignation des représentants de Creuse Grand Sud dans les organismes extérieurs ;
10. Délégations à la Présidente et au Bureau communautaire ;
11. Indemnités des élus ;
12. Dégrèvement partiel de la Cotisation Foncière des Entreprises 2020 ;
13. Adoption des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Cité internationale de la Tapisserie- Version du 1^{er} juillet 2020
14. Répartition de l'actif dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse ;
15. Attribution du marché d'animation DOREMI
16. Achat bacs et conteneurs Ordures Ménagères ;
17. Avenants au contrat Boost'ter

Mme BERTIN prononce l'intervention qui suit :

Mes Chers Collègues,

L'ordre du jour de notre conseil appelle ce soir le vote du Budget primitif 2020.

À cette période de l'année, c'est assurément une première !

Mais l'Histoire retiendra que cette année est vraiment une année particulière, je dirais même une année inédite.

Nous venons d'abord de clore la plus longue séquence électorale de notre histoire qui avait commencé le 15 mars et qui s'est achevée dans les urnes le 28 juin dernier. S'en est suivie, il y a deux semaines l'installation de notre conseil communautaire et l'élection de l'exécutif communautaire.

Cette séquence électorale s'est traduite par l'élection d'équipes municipales renouvelées et par la présence parmi nous de nouveaux élus à qui je veux adresser un message de bienvenue.

Je veux également remercier chaleureusement tous les collègues qui ont "passé le témoin" et qui ont pris part à la mise en œuvre de nos politiques depuis six ans voire davantage. Même si notre Communauté de communes a été marquée par une crise financière et budgétaire sérieuse, réduire le mandat à ces difficultés serait profondément injuste.

Je veux enfin vous dire, d'emblée, que le mandat qui nous attend, ne sera pas une sinécure.

Il ne fait pas de doute, en effet, que nous allons connaître un mandat à la fois inédit et complexe, dont les 18 ou 24 premiers mois – et peut-être davantage encore – vont être impactés par la crise que nous traversons.

Cette crise est d'abord sanitaire et toutes les informations qui nous parviennent démontrent que nous n'en n'avons pas fini avec le Covid-19.

Comme l'ont rappelé les pouvoirs publics récemment, **le virus reste présent en France et le comportement de nos concitoyens sera décisif dans son évolution au cours des prochains mois.**

Nous devons donc rester vigilants et inviter nos concitoyens à la prudence et au respect des règles barrières.

La crise, vous le savez Mes Chers Collègues, **elle est aussi économique et sociale.**

La plupart des secteurs économiques sont touchés. Certains repartent, d'autres peu voire pas, ce qui suscite de très vives inquiétudes chez les entrepreneurs eux-mêmes et, par voie de conséquence, chez leurs salariés.

- Le tourisme qui était porté par une vraie dynamique, est durement impacté même si, après 55 jours de confinement, nos concitoyens semblent découvrir le charme de notre pays, à commencer par sa ruralité.
- Le monde de la culture, du sport et de l'évènementiel est fortement touché.
- Le commerce ne retrouve pas ses niveaux d'activité antérieurs.
- Bien des secteurs économiques sortent affaiblis du printemps confiné que nous venons de vivre.

Si le confinement a cassé la dynamique du virus la démonstration est faite que les moteurs de l'économie ne redémarrent pas aussi facilement après un arrêt aussi brutal.

Les conséquences sur l'économie et sur l'emploi seront profondes, je le crains. Nous devons être attentifs à l'évolution de la situation et nous montrer imaginatifs dans ce domaine si important pour nombre de nos concitoyens.

Cette crise va également impacter à la fois nos recettes fiscales à venir, et nos recettes de gestion. Certains de nos équipements ont été mis à l'arrêt et n'ont pu reprendre qu'en mode dégradé (piscine, centre de loisirs...). Le niveau de nos charges s'est parfois accru du fait des protocoles sanitaires exigeants, mais dans le même temps, nos ressources se sont effondrées.

Il est trop tôt pour estimer l'impact financier de cette crise mais, n'en doutons pas, cet impact sera réel. Comme vous, j'ai entendu le message de notre ancien Premier Ministre qui a annoncé un plan de 4,5 milliards d'€ pour aider les collectivités. Je souhaite évidemment qu'il se concrétise au plus vite afin de conforter nos recettes, indispensables au redressement définitif de notre situation financière.

Il va de soi que ce contexte impactera notre budget 2020 et probablement le suivant.

Le budget 2020 qui vous est proposé ce soir est un budget dans la continuité de celui de 2019.

Il s'agira notamment de poursuivre le processus de redressement financier de notre collectivité ; pour atteindre cet objectif il vous est proposé de poursuivre les mesures engagées :

- des mesures d'économie de fonctionnement

-le gel des investissements avec uniquement la poursuite de 2 opérations (déploiement du haut débit sur le territoire , travaux rivières)

- pas d'augmentation des taux de fiscalité

Pour autant la particularité de ce budget 2020 fera apparaître une dépense d'aides aux entreprises et un dégrèvement de la CFE en faveur des petites et moyennes entreprises.

Mes Chers Collègues, **les défis qui nous attendent seront nombreux et complexes.**

Ils exigeront de notre part, une grande lucidité et nécessiteront des décisions courageuses.

J'ai conscience des responsabilités qui sont désormais les miennes.

Je souhaite ardemment travailler avec vous dans le cadre d'une relation franche et constructive et d'ici quelques semaines, j'irai à la rencontre de chacune des communes membres afin de m'imprégner de leur réalité et de leurs projets.

À un moment où nos concitoyens doutent de l'action publique – comme en témoigne le faible taux de participation aux municipales (qui n'a pas le Covid-19 comme seule explication) – notre responsabilité sera de démontrer qu'il n'y a pas de développement, qu'il n'y a pas de qualité de vie, qu'il n'y a pas de lien social sans une action publique visionnaire.

Telle sera, Mes Chers Collègues, notre responsabilité.

Compte-rendu du conseil du 18/02/2020 :

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décisions et délibérations du bureau communautaire :

Au sujet de la convention SRII avec la région **M. Michel MOINE** souhaite avoir connaissance du document signé.

M. Jean-Luc LEGER rappelle que nous n'avions pas signé cette convention avant la crise du Covid, pour des raisons financières. Mais au final nous avons abondé les différentes aides de la Région et de l'Etat, et le territoire va bénéficier des 120 000€ du Fonds de rebond.

M. MOINE estime que rien n'empêchait de lancer la réflexion et de faire la convention avec le Conseil Régional plus tôt, car signer la convention ne signifie pas dépenser de l'argent immédiatement.

Mme BERTIN confirme à M. MOINE que nous lui transmettrons la convention SRII très bientôt. Elle précise également que les séjours des ALSH seront labellisés « vacances apprenantes » et ne coûteront rien à la collectivité.

Mme Renée NICOUX demande officiellement à obtenir les documents et l'ordre du jour du conseil en format papier.

Mme BERTIN rappelle que cet envoi est désormais effectué de droit de façon dématérialisée.

M. Thierry LETELLIER indique que M. SIMONS souhaite avoir les documents plus tôt pour pouvoir en parler dans sa commune.

1. Prescription de la révision dite allégée n°1 du PLU d'Aubusson : définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Mme BERTIN accueille M. Marc LEFRANC, porteur d'un projet d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aubusson.

Mme Céline COLLET-DUFAYS demande pourquoi il est nécessaire de faire une modification du PLU.

M. LEFRANC explique que le classement actuel est en z.A, ce qui permet de déposer le permis de Construire (fait), mais pas la demande de contrat d'achat de l'électricité auprès de la CRE. Or les banques le réclament. Un grand groupe peut racheter des Permis et se passer du contrat CRE, mais ce n'est pas le cas ici.

M. Jacques TOURNIER souhaite intervenir :

Un autre point de vue !

Je tiens à préciser que ce n'est pas pour m'élever contre le bureau du conseil communautaire et encore moins contre sa présidente, ni même d'ailleurs contre le porteur de projet (pour qui j'ai le plus grand respect), que je vais vous faire part d'un autre point de vue, et de quelques informations importantes illustrées de quelques chiffres qui méritent à mon avis réflexion. En tant qu'élu d'un territoire rural, comme vous, dont l'une des activités majeures est l'agriculture (1 actif sur 4 est lié à cette activité dans notre département), en tant qu'agriculteur en activité, président du GDA d'Aubusson, je me dois de vous faire part d'une autre vision, pas celle uniquement de JT, celle d'une grande majorité au sein de la profession. Ces projets de centrales au sol font débat sur le territoire national, la revue la France agricole a titré un article sur ce sujet: les panneaux de la discorde ! En préambule, l'agriculture Française est sans doute la plus diversifiée au monde et ses productions reconnues comme les plus sûres, les meilleures en matière de qualité et de traçabilité. La mission de l'agriculture est de nourrir la population; en France, pendant le confinement aucun produit de base n'a manqué pour les consommateurs ou pour fournir l'agroalimentaire. Malgré ces atouts, la production agricole nationale baisse tous les ans (de la 3ème place en 2005, nous sommes aujourd'hui à la 6ème place en exportations de produits agricoles), et d'après les experts, à partir de 2023, on importera plus qu'on exportera ! L'agriculture Française est en souffrance depuis des décennies, malgré sa modernisation à la pointe de la technologie, son adaptation constante, cela reste un métier difficile et peu rémunérateur. Nous sommes de moins en moins nombreux (environ 400 000 aujourd'hui, contre 500 000 il y a 10 ans), une projection annonce le chiffre de 200 000 pour les années 2030. Les raisons de cette hémorragie sont multiples ... , au final peu nombreux, donc peu représenté et peu défendu et surtout peu entendu. Alors, l'agriculture est responsable de tous les maux de la terre; pollutions, réchauffement climatique, manque d'eau, Nos détracteurs sont nombreux, cet agribashing est croissant, certes nos pratiques sont perfectibles, et bien évidemment, nous devons encore travailler pour les améliorer. Une seconde Hémorragie lente et incessante est celle de la SAU, 76 000 ha disparaissent tous les ans en France, grignotés en partie par l'urbanisation (routes, Zones Industrielles, Z Artisanales, Z Commerciales, ...). Par comparaison, cette surface est plus importante que la superficie de notre Communauté de Communes. Ce déclin du nombre d'exploitant et de leur outil de travail est une réalité presque invisible, mais c'est la vérité. A l'inverse, la démographie nationale et surtout planétaire croît de façon presque exponentielle (+ 250 000 humains tous les jours). En France nous sommes 67 millions alors que nous étions environ 55 millions d'individus en 1980. Sur la planète, nous sommes 7,8 milliards(+ 1 milliard en 10 ans). Pour revenir au projet du Marchedieu, il occuperait une vingtaine d'ha, c'est peu ou immense car cela représente environ 30 terrains de foot ! Ce plateau est magnifique, plat, sans obstacles, ni haies, ni talus, ni pente humide, aujourd'hui cultivé de prairie, luzerne, blé ou maïs ... , c'est une terre labourable à fort potentiel, une richesse pour la production agricole, une richesse de notre patrimoine que bon nombre d'agriculteurs Creusois rêvent d'avoir sur leur exploitation ! Le secteur agricole n'est pas opposé à la transition énergétique, au contraire, le photovoltaïque utilisé sur des toitures a justement permis la modernisation des exploitations par la construction de bâtiments modernes. En revanche, les installations de panneaux photovoltaïques au sol doivent être réservées à des terres non productives, des pentes, des friches industrielles, militaires, des parkings, Nos dirigeants politiques ont d'ailleurs très tôt, interdit ces installations sur des terres classées agricole par une circulaire du 18 décembre 2009, signée du ministre de l'écologie. Puis la réglementation de ce type d'installation est contenu dans la loi du 12/07/2010, dite loi de Grenelle 2. C'est une évidence, une terre couverte de panneaux, même qu'à 45 %, n'a plus sa capacité de production, plus de possibilité de labourer, de semer, de récolter ... Les moutons, c'est le côté édulcoré du dossier ! On nous demande (une deuxième fois !), de changer la classification du terrain de ce projet, aujourd'hui classé A agricole évidemment, pour le passer en zone naturelle N, (zone qui tend à préserver un caractère naturel d'un site donc qui préserve les sols agricoles et forestiers). Mais dans une zone N, par dérogation, des constructions temporaires ou démontables sont possibles ... ! Possibilité de présentation en CDPENAF (commission départementale préservations espace naturels

agricoles et forester. Ceux qui, partageant mon point de vue, pas contre le développement économique de notre territoire ; des projets de ce type, bien situés ne nous posent aucun problème ! Le poste source EDF situé, certes à proximité du projet, est également très proche de la zone industrielle du Mont, environ à 800 m. Pourquoi ne pas faire un projet collectif sur cette zone en utilisant tous les parkings pour faire des ombrières solaires, toutes les toitures des bâtiments ? De telles réalisations existent et n'ont aucun impact sur les espaces agricoles. Il y a 20 ans voire seulement 10 ans, personne ne pensait que l'on pourrait manquer d'eau en Creuse, personne. De la même façon, comme je vous l'ai expliqué, dans 10 ans, nous ne serons plus autosuffisants pour manger. Cette dépendance alimentaire (une de plus!) nous obligera à faire venir des produits, sans traçabilité (et s'il y en a de disponible !?) avec des transports multiples et donc un impact carbone très négatif. Où sera le bénéfice écologique ? Pour conclure, (ne tombons pas dans le panneau), faisons preuve de bon sens, ne sacrifions pas, au nom de la transition énergétique, des terres à fort potentiel agricole pour produire de l'électricité, ou soyons lucide, pour faire également de l'argent. Préservons notre sécurité alimentaire et notre agriculture. Réservons ces installations à des zones adaptées, restons cohérents avec notre projet de territoire. Cette période de pandémie devrait être le moment de prioriser les choses indispensables à la vie. Je termine en citant le Président de la République : « déléguer notre alimentation, comme notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres, est une folie ! »

Mme Elodie MALHOMME demande sur quel versant serait installée la centrale et s'interroge sur la visibilité du site classé du Chapitre.

M. LEFRANC explique que ce sera en versant Sud, très peu visible de la ville d'Aubusson.

M. MOINE félicite M. LEFRANC pour ce projet sérieux.

M. LETELLIER estime que ce projet appelle beaucoup de réflexions. Il a été présenté trop rapidement, il faudrait l'amender sur la partie agricole : 1000m² de serres, ce n'est pas assez par rapport à la surface de panneaux. Les énergies renouvelables ne doivent pas entraver la production agricole. Certes ces terres à haut potentiel seront gelées pour de l'agriculture bio mais il faudrait geler moins de terrain. Il y a encore énormément de granges et de logements où mettre des panneaux.

M. LEGER pense que ce serait une erreur de s'opposer à ce projet. Il faut réconcilier de développement agricole et les énergies renouvelables.

M. Alain DETOLLE évoque la portée symbolique de la décision de ce soir sur l'avenir de l'agriculture et des énergies renouvelables. Il s'inquiète du renchérissement du coût des terres agricoles qui pourrait découler de ce type de projet.

M. Didier TERNAT rejoint Jacques TOURNIER et n'imagine pas ces panneaux sur 22ha de belles terres. Il y aurait autre chose à faire sans perdre tout ce terrain pur l'agriculture. Il est inquiet de revenir sur le PLU.

M. MOINE rappelle que la ZI du Mont a bien été agrandie sur des ex-terrains agricoles. Aujourd'hui la municipalité d'Aubusson est d'accord avec ce projet, il faut écouter son avis.

M. COLLIN ajoute que les communes ne perçoivent pas d'IFER.

M. TOURNIER demande un vote à bulletins secrets.

14 voix pour le vote à bulletins secrets (15 voix nécessaires) : **refusé**.

Adopté à la majorité (CONTRE : MM. DETOLLE ; LETELLIER. TERNAT ; TOURNIER ; MIOMANDRE).

2. Budget primitif 2020 ; Budget principal

M. Denis PRIOURET regrette le départ prochain de Mme GIOUX et ajoute que l'objectif reste toujours le redressement de notre collectivité. Il rappelle qu'en 2018, nous avons emprunté de l'argent pour effacer une ligne de trésorerie. Mais la situation va rester difficile. Notre taux d'endettement frôle les 100%, soit 12 millions d'€. Nous payons $\frac{3}{4}$ de nos fournisseurs à 1 mois, mais heureusement quelques grosses entreprises acceptent des paiements différés. Nous payons encore un emprunt pour la maison médicale de Peyrelevade que nous n'avons plus : il faudra réfléchir à nos biens.

Pour ce budget, nous espérons un résultat de + 115 000€, sachant que nous devons être vigilant à la suite de la crise du Covid.

Mme GIOUX présente la synthèse du budget.

Ce qui est notable, au chapitre 67, est l'apparition des 120 000€ du fonds de rebond et les 25 000€ d'aides aux entreprises nouvelles.

En recettes de fonctionnement : chapitre 013 : remboursement de congés maladie ou maternité.

Chap. 70 : baisse liée au Covid, notamment pour les entrées à la piscine.

Chap. 74 : on retrouve les 120 000€ du Département via Booster ;

Chap. 77 : produits exceptionnels : remboursements d'assurances sur une benne OM et pour le carrelage de la piscine.

Investissement : on retrouve la fibre optique, les rivières, l'achat de bacs OM et de matériel informatique.

Chap. 041 : opérations patrimoniales ; ce sera fait par une DM en fin d'année.

Chap. 13 : subventions rivières, sur la raquette du Mont et sur les bacs OM (DETR).

Chap. 024 : cession d'un pavillon à Gentioux et vente de matériel de voirie.

Mme BERTIN remarque que ce budget est en grande partie calqué sur celui de 2019.

M. LEGER confirme qu'il y a peu de surprises, c'est conforme au DOB. Sur les 120 000€ du Conseil Départemental, il explique qu'une 1^{ère} délibération votée en mai a été retoquée. Le Conseil Départemental a revoté le 26/06 qui ne parle plus d'aides économiques et qui passera donc le contrôle de légalité. Si ce n'était pas le cas, les 120 000€ seront accordés à d'autres secteurs. Tout le monde a demandé à l'Etat d'être bienveillant car le monde économique a grandement besoin de ces aides.

M. PRIOURET observe que la grande différence ce sont les recettes de la piscine et les aides économiques. Il faut continuer à être très prudents.

M. Stéphane DUCOURTIOUX veut un vote ce soir sur le FPIC. Il affirme que seules 2 ou 3 communes restent opposées à un FPIC à 100% pour l'intercommunalité. Il faut que ces communes assument leur choix.

Mme GIOUX répond que la notification du FPIC sera reçue fin juillet et la comcom aura alors 2 mois pour choisir. Ce budget prévoit une répartition du FPIC identique à 2019.

Mme BERTIN souligne que le premier gros travail à faire sera celui sur les compétences.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe Atelier Relais

Mme GIOUX présente la synthèse et explique que le virement à la section d'investissement permet de payer le capital de l'emprunt. Au Chapitre 75 figure le loyer.

M. MOINE s'interroge si l'abandon du loyer (à cause de la crise sanitaire) permet au crédit-bail d'aller à son terme.

Mme GIOUX répond que cela décalera le loyer d'un mois à la fin.

M. MOINE considère qu'il ne s'agit donc pas d'un abandon.

Mme BERTIN explique que le locataire, M. Desreboulles, a manifesté son souhait d'acheter le bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe ADS

Ce budget a été clôturé l'an dernier. Il ne s'agit que d'écriture comptables : un virement au budget principal.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe SPANC

Mme GIOUX explicite les chapitres suivants :

67 : prévoir des annulations de titres

042 : amortissements (dernière année)

21 : investissement : éventuelles dépenses d'équipement.

Adopté à l'unanimité.

6. Vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe ZAE

Mme GIOUX explique que la somme de 334 787.57€ est la traduction budgétaire de la valeur du stock de terrain, car il n'y a plus de travaux d'aménagement. C'est le « prix » de cette zone.

Adopté à l'unanimité.

7. Attribution d'une subvention à l'association Tom Pousse

M. LEGER explique qu'une partie des aides de la CAF perçue auparavant par la comcom sera versée directement à l'association. Il n'y aura pas de différence au final sur le montant perçu par Tom Pousse. Par conséquent, l'aide attribuée serait de 63 623€ pour 2020.

Adopté à l'unanimité.

8. Attribution d'une subvention à l'association Clé de Contacts

M. LEGER propose de reconduire le montant de cette subvention à hauteur de 100 000€ pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

9. Désignation des représentants de Creuse Grand Sud dans les organismes extérieurs

M. Denis PRIOURET demande quels sont les enjeux liés au Pays Sud Creusois ?

M. LETELLIER pense qu'il faut être présents au Pays, qui gère notamment les fonds LEADER.

Mme NICOUX précise que le Pays est l'entité qui contractualise avec la Région pour obtenir des aides.

M. MOINE ajoute que le Pays apporte aussi des aides à des associations, même si se pose le problème de la longueur des délais pour l'obtention de ces subventions.

Les représentants suivants sont désignés par le conseil communautaire :

<u>Désignation</u>	<u>Représentants</u>
Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois	Titulaires : Céline Colet-Dufays, Catherine Debaenst, Alain Détolle, Michel Moine, Benjamin Simons, Laurence Chevreux, Marie-Hélène Fournet, Evelyne Pinlon. Suppléants : Jean-Luc Léger, Stéphane Ducourtieux, Marie-Françoise Hayez, Renée Nicoux, Valérie Bertin, Jacques

	Tournier, Nadine Ravet, Jean-Louis Joslin.
Syndicat Mixte du PNR Millevaches	Titulaires : Renée Nicoux, Pierre Hoezelle, Jean-Luc Léger, Benjamin Simons, Thierry Letellier.
Commission consultative du SDEC	Titulaire : Didier Ternat ; Suppléant : Pascal Mérigot
Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)	Titulaires : Didier Ternat, Serge Durand. Suppléants : Dominique Labourier, Alain Détolle
Syndicat Mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'art tissé	Titulaires : Valérie Bertin, Jean-Luc Léger, Catherine Debaenst, Philippe Esterellas, Michel Moine. Suppléants : Thierry Roger, Céline Collet-Dufays, Serge Durand, Renée Nicoux, Jean-Louis Joslin.
Syndicat Mixte du Conservatoire Emile Goué	Titulaires : Elodie Malhomme, Philippe Esterellas, Michel Moine. Suppléants : Claude Bialoux, Serge Durand, Jacques Tournier.
Centre Hospitalier Aubusson	Titulaire : Alex Saintrapt
Association Scène Nationale d'Aubusson	Titulaire : Céline Collet-Dufays
Association Maison de l'Emploi	Titulaire : Alain Détolle
Pépinière d'entreprises 2 ³	Titulaires : Alain Détolle, Céline Collet-Dufays
SCIC L'ARBAN	Titulaire : Céline Collet-Dufays
CNAS	Titulaire : Denis Priouret
CA Collège E JAMOT	Titulaire : Catherine Debaenst. Suppléant : Elodie Malhomme
CA lycée E JAMOT	Titulaire : Evelyne Pinlon. Suppléant : Serge Durand
CA lycée JAURES	Titulaire : Dominique Labourier. Suppléant : Alex Saintrapt
LMB (technique)	Titulaire : Pascal Mérigot. Suppléant : Philippe Collin
LMB (professionnel)	Titulaire : Philippe Collin. Suppléant : Pascal Mérigot
Collège Felletin	Titulaire : Philippe Collin. Suppléant : Christian Arnaud
CUC	Titulaires : Céline Collet-Dufays, Alain Détolle, Michel Moine.

	Suppléants : Renée Nicoux, Marie-Françoise Hayez, Bernard Rougier
Syndicat Mixte Lac de Vassivière	Titulaires : Philippe Esterellas, Alain Détolle, Benjamin Simons. Suppléants : Michel Moine, Marina Bonifas, Céline Collet-Dufays
Comité local de suivi du déploiement du fonds de solidarité Initiatives Creuse	Alain Détolle
Initiative Creuse	Céline Collet-Dufays
Association "Office de Tourisme"	Titulaires : Elodie Malhomme, Philippe Esterellas, Alex Saintrapt, Marina Bonifas, Benjamin Simons, Laurence Chevreux.
Commission territoriale de suivi des publics Aubusson-Auzances	Titulaire : Alex Saintrapt. Suppléant : Catherine Debaenst
Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires	Titulaire : Renée Nicoux. Suppléant : Dominique Labourier
DORSAL	Titulaire : Céline Collet-Dufays, Suppléant : Alain Détolle.
Conférence de l'Entente intercommunautaire DOREMI	Titulaires : Claude Bialoux, Céline Collet-Dufays
GIP Habitat	Claude Bialoux
Commission MAPA Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée	Titulaire ; Céline Collet-Dufays. Suppléant : Philippe Esterellas.
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize	Titulaire : Laurent Lhéritier. Suppléant : Evelyne Pinlon
Contrat Local de Santé	Alex Saintrapt
ADRT 23 - Creuse Tourisme	Céline Collet-Dufays

Concernant l'Office de Tourisme, **M. MOINE** affirme que le fait que les candidats de la commune d'Aubusson n'aient pas été élus n'augure rien de bon.

Mme MALHOMME fait observer qu'il y a bien une élue d'Aubusson, bien qu'elle ne soit pas dans la majorité municipale.

10. Délégations à la Présidente et au Bureau communautaire

Mme BERTIN présente le document relatif aux délégations, qui est d'usage également dans toutes les communes.

Adopté à l'unanimité.

11. Indemnités des élus

Mme BERTIN propose de conserver le même niveau d'indemnités que lors du mandat qui s'est achevé.

M. LEGER affirme qu'il se sent libre désormais de dire que 1000€ d'indemnité pour la présidence d'une comcom, c'est ridiculement faible, cela équivaut au taux maximum d'une commune de 500 habitants. Il rappelle que ces indemnités avaient été baissées 2 fois lors du mandat précédent pour des raisons financières.

Adopté à l'unanimité.

12. Dégrevement partiel de la Cotisation Foncière des Entreprises 2020

Mme BERTIN explique que selon le projet de loi en cours, l'Etat prendrait en charge 50% d'un dégrèvement de 2/3 de la CFE. 57 entreprises de notre territoire, les plus touchées par la crise sanitaire, pourraient en bénéficier, dans les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire, pour l'exercice 2020.

Mme MALHOMME indique que les TPE souffrent déjà du relèvement des bases en 2017 qui a causé des augmentations de 30 à 40% parfois, et que notre CFE est à 32%, soit presque au maximum.

Mme Marie-Françoise HAYEZ affirme que le dossier à remplir pour l'aide au fonds de rebond est trop compliquée et qu'il faut prouver une baisse du chiffre d'affaire.

Mme Mélanie LE NUZ explique que le modèle du dossier est calqué sur les aides de la région et de l'Etat et que nous devons rester dans le cadre du SR2I.

M. DETOLLE admet que la 1^{ère} aide de l'Etat comportait un dossier rapide à remplir. Il regrette que les associations ne soient pas éligibles aux aides de la comcom.

Adopté à l'unanimité.

13. Adoption des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Cité internationale de la Tapisserie

M. Philippe ESTERELLAS retrace les principaux changements apportés dans les statuts, à savoir l'ajout d'un préambule, une gouvernance du comité syndical liée à la participation financière, la création d'un CODEV pour faire entrer des partenaires non élus. De plus, le plan de financement devient statutaire et planifié. Creuse Grand Sud participera donc à hauteur de 100 000€ par an fonctionnement et 55 000€ en investissement.

Adopté à l'unanimité. (ABSTENTION : M. SIMONS).

14. Répartition de l'actif dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse

M. Didier TERNAT détaille les critères de répartition de cet actif suite à la dissolution du SME.

M. MOINE demande pourquoi Evolis percevra si peu.

M. Philippe COLLIN explique que malgré sa taille, Evolis participait peu financièrement au SME.

Adopté à l'unanimité.

15. Attribution du marché d'animation DOREMI

M. Claude BIALOUX propose, selon le rapport, d'attribuer ce marché à la SCIC l'ARBAN, et indique que les sociétaires de l'ARBAN devront quitter la salle.

M. MOINE considère que nous devrions tous quitter la salle, puisque Creuse Grand Sud est membre de l'ARBAN.

Mme LE NUZ indique que nous avons sollicité la Région pour vérifier ce point, mais que nous n'avons pas eu la réponse à temps.

M. MOINE constate qu'il n'y a eu qu'une seule réponse à cette consultation. Aubusson votera donc CONTRE pour ne pas endosser la responsabilité des décisions qui seront prises.

Adopté à la majorité.

CONTRE : Mmes et MM. MOINE ; HAGENBACH (+ pouvoir BOUQUET); DUCOURTIOUX ; ROGER ; HAYEZ ; ROUGIER ; DUGAUD ; BAUCULAT ; ABSTENTIONS : Mmes et MM. DEBAENST ; COLLET-DUFAYS ; JOSLIN ; PINLON ; LEGROS ; CHEVREUX.

Ne prennent pas part au vote : Mme NICOUX et MM. DETOLLE ; COLLIN ; LEGER ; LETELLIER.

16. Achat bacs et conteneurs Ordures Ménagères

M. TERNAT présente cet achat ainsi que la demande de subvention DETR permettant de financer en partie les bacs.

M. DUCOURTIOUX souhaite que la ville d'Aubusson passe enfin aux sacs jaunes.

M. TERNAT répond que nous allons travailler sur cette question.

M. COLLIN rappelle que les sacs jaunes ont été testés sur les écarts d'Aubusson, et qu'il faudrait en effet étendre l'expérience. Il indique par ailleurs qu'un engagement a été pris auprès de l'ADEME de ne pas utiliser les 37 000€ issus de la dissolution du SME pour l'achat de bacs OM.

M. MOINE indique que les bacs sont très sales et que la périodicité de leur désinfection est trop longue.

M. TERNAT a conscience de ce problème. La désinfection n'a en effet pas été faite depuis plus d'un an.

M. COLLIN explique qu'en réalité on désinfectait au cas par cas selon les besoins, ce qui a permis d'économiser 17 000€ par an sur une prestation extérieure de désinfection.

Adopté à l'unanimité.

17. Avenants au contrat Boost'ter

Mme BERTIN donne lecture des avenants qui sont proposés au vote et qui vont permettre notamment l'abondement du Département aux dispositifs de soutien instaurés par chaque intercommunalité.

Adopté à l'unanimité.

Mme BERTIN remercie Mme GIOUX pour le travail accompli en tant que Directrice Générale des Services et annonce que nous allons procéder à un nouveau recrutement.

M. LEGER félicite également Mme GIOUX et souligne ses qualités humaines extraordinaires.

La séance est levée à 22h